

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 2 décembre 2016.

**RÉSOLUTION**

2016-007

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT  
COMME REPRÉSENTANT À LA TABLE DES PRÉFETS DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** le 25 novembre 2016, la Commission, par sa résolution numéro 2016-003, a procédé à la nomination de M. Magella Warren à titre de maire suppléant pour la Ville de Percé;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce titre, et en vertu de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, il y a aussi lieu de le désigner comme représentant de la Ville de Percé à la table des préfets de la MRC Le Rocher-Percé.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission nomme M. Magella Warren comme représentant de la Ville de Percé à la table des préfets de la MRC Le Rocher-Percé.

La secrétaire de la Commission,

PAR

Céline Lahaie, notaire